

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2021/22 DU 01 OCTOBRE 2021**

Portant sur la décision modificative n°2 pour inscription au budget de l'acquisition de biens

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 01/10/2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/09/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'il y a lieu, d'effectuer la décision modificative n°2 suivante, suite à l'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal, pour l'intégrer au budget.

- Dépense d'investissement :  
C/2118 (041) : +2075.22 €
- Recette d'investissement :  
C/10251(041) : + 2075.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- vote la décision modificative n°2 comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.  
Pour copie conforme  
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :15/10/2021  
Et Affichage du :19/10/2021